



OSIRIS

BATIK

Observatoire sur les Systèmes d'Information les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal

Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal

n° 75 octobre 2005

Sommaire

Editorial

Prendre des engagements fermes au profit d'une société de l'information inclusive

Actualités

Résultats en hausse pour la Sonatel au premier semestre 2005

L'UNASAS renforce ses capacités en matière de TIC

L'UGB lance un DESS à distance en « Droit du cyber-espace africain »

Atelier sur les politiques et stratégies nationales dans le domaine des TIC

Evaluation du projet de suivi temporel du bétail transhumant

La Sonatel dément toute tentative de corruption des autorités guinéennes

Atelier de renforcement de capacité destiné aux journalistes d'Afrique de l'Ouest

La licence GSM mise en compétition en Guinée aurait été attribuée à Investcom Holding

Politique

L'ART rappelle les dispositions légales en matière de téléphonie sur Internet

L'ART part en guerre contre l'utilisation commerciale des réseaux en BLR et stations VSAT

Démission du Mamadou Mbodj du Haut conseil de l'audiovisuel

Passage à grande échelle du projet Centre multimédias communautaires (CMC)

Infrastructures et services

Alizé lance la formule « Diamono s'cool »

Projets

Les pages jaunes du Sénégal bientôt accessibles à partir d'un téléphone mobile

Le projet RASCOM dans sa dernière ligne droite

Rendez-vous

Deuxième phase du SMSI du 16 au 18 novembre à Tunis (Tunisie)

Prendre des engagements fermes au profit d'une société de l'information inclusive

Du 16 au 18 novembre 2005, Tunis recevra le flambeau allumé à Genève, pour le parachèvement du processus du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), clôturant ainsi un cycle de quatre années durant lesquelles la communauté internationale a tenté de donner une réponse aux défis multiformes posés par la Société de l'information. Apparemment, aucune question n'a été éludée, même si les accords intervenus dans de nombreux domaines reflètent, par leur ambiguïté, le niveau de complexité des problématiques qui vont agiter le monde au cours de ce nouveau siècle. Durant toutes les phases du SMSI, les gouvernements, les pouvoirs locaux, les organisations de la société civile et le secteur privé ont confronté leurs hypothèses et envisagé de différentes manières l'évolution de nos sociétés. Le constat le mieux partagé est qu'elles vont devoir s'adosser à leurs identités tout en faisant preuve d'ouverture pour survivre dans un monde qui va se globaliser de plus en plus, avec les technologies de l'information et de la communication comme colonne vertébrale. Si malgré tous les efforts soutenus à l'occasion d'intenses négociations, la gouvernance de l'Internet reste une question posée et à résoudre, il n'en demeure pas moins que des avancées significatives ont été obtenues sur nombre de sujets touchant notamment aux droits des citoyens à jouir des immenses potentialités offertes par les moyens de communication et d'échange électroniques. Les menaces aux libertés ainsi que les multiples travers que certaines formes d'utilisation d'Internet pourraient induire tant du fait d'individus, de groupes plus ou moins organisés qu'au travers de pratiques étatiques et gouvernementales, ont été évaluées à leur juste mesure et ont fait l'objet de recommandations précises. Toutefois, le danger le plus grave qui menace l'humanité, dans la perspective de cette société de l'information en gestation, est sans nul doute le risque que des millions d'hommes et de femmes soient marginalisées et contraintes d'évoluer à la périphérie d'un monde où rien de ce qui se passe dans le coin le plus isolé de la planète ne peut échapper à l'attention des uns et des autres. Le monde souffre déjà trop des incompréhensions entre les peuples pour se permettre d'approfondir encore un peu plus le fossé lié à l'absence de communication et de dialogue entre les diverses cultures, les sensibilités et les groupes sociaux ayant des vécus différents mais qui sont contraints par l'histoire, la géographie et la marche du monde actuelle de partager le même espace qu'est la planète terre. La proposition, faite par le Chef de l'état sénégalais et portée par l'Afrique, de créer un Fonds de solidarité numérique, présente dans ce contexte un événement d'une très haute portée historique. Tout d'abord, c'est la première fois qu'une idée de portée universelle, venant d'Afrique, est acceptée par la communauté internationale et saluée dans toutes les instances où se décide le présent et l'avenir des relations internationales. Ensuite, au delà de son originalité qui est de poser clairement la question de la solidarité dans une perspective différente des modalités classiques de « l'aide au développement », le fonctionnement du Fonds de solidarité numérique repose sur des mécanismes qui devraient permettre d'assurer une intervention diligente et ciblée en vue de contrer la tendance naturelle à ignorer les campagnes et les zones rurales, les femmes et tous les laissés pour compte du processus de développement des infrastructures et applications tributaires des dures lois du marché. En tout état de cause, Tunis s'annonce comme le rendez-vous à l'occasion duquel la communauté internationale doit prendre des engagements fermes afin d'apporter des réponses précises à la manière de mettre en œuvre le plan d'action élaboré de manière consensuelle à Genève pour faire en sorte que la Société de l'information soit inclusive et orientée vers l'épanouissement des femmes et des hommes du monde entier au delà de toutes les différences qui peuvent les caractériser.

**Amadou Top
Président d'OSIRIS**

Actualités

* Résultats en hausse pour la Sonatel au premier semestre 2005

La publication des résultats du Groupe Sonatel pour le premier semestre 2005 laisse apparaître un chiffre d'affaires en hausse de 27,74% à 148.735 milliards de FCFA et un résultat d'exploitation en hausse de 31,55% à 74.225 milliards de FCFA. La hausse du chiffre d'affaires est portée essentiellement par les activités de téléphonie mobile et les balances de trafic international. Au cours de cette période, la Sonatel a notamment racheté les 17,34% de parts détenus par France Télécom dans le capital de Sonatel Multimédia et lancé les activités de CGE Solutions, filiale créée après le rachat par la Sonatel de 60% de l'activité péritéléphonie de la Compagnie générale d'énergie (CGE).

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

* L'UNSAAS renforce ses capacités en matière de TIC

En partenariat avec la Fondation F. Ebert, l'Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal (UNSAAS) a organisé un séminaire visant à renforcer les capacités de ses membres en matière de technologies de l'information et de la communication.

* L'UGB lance un DESS à distance en « Droit du cyber-espace africain »

A l'occasion de la rentrée universitaire 2005-2006, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) a lancé un DESS à distance en "Droit du cyber-espace africain". Utilisant la plateforme d'enseignement à distance « Acolad », développée par l'Université Louis Pasteur de Strasbourg (ULP), DESS développé par l'UGB en collaboration avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UVAD), bénéficie du soutien de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Cet enseignement s'adresse plus particulièrement à certains agents de l'Etat (magistrats, hauts fonctionnaires, etc.), aux professions libérales (notaires, avocats, conseillers juridiques, etc.), aux cadres des banques et de la finance, aux professionnels du commerce, aux membres de la société civile, ainsi que les étudiants en formation initiale désirant se spécialiser.

UGB : <http://www.ugb.sn/>

UCAD : <http://www.ucad.sn/>

AUF : <http://www.auf.org/>

* Atelier sur les politiques et stratégies nationales dans le domaine des TIC

Les 17 et 18 octobre 2005, un atelier sur les politiques et stratégies nationales dans le domaine des TIC s'est déroulé à Dakar dans le cadre des activités du réseau mondial des ressources en cyber-politiques (e-polnet). Organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF), avec le concours des gouvernements du canadiens et français, cet atelier s'est particulièrement intéressé aux questions de réglementation, de régulation ainsi qu'à celles de l'accès public.

* Evaluation du projet de suivi temporel du bétail transhumant

Le projet d'utilisation des TIC dans le suivi temporel du bétail transhumant initié par le Centre de suivi écologique (CSE), en collaboration avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et l'Ecole inter-Etat des sciences et médecine vétérinaire (EISMV), est actuellement en phase d'évaluation. La première phase du projet qui s'est déroulée de 2001 à 2003 au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal a notamment consisté à mettre du matériel informatique à la disposition des éleveurs pour le suivi temporel du bétail transhumant par les communautés de base avec pour objectif une gestion durables des ressources pastorales. Dans ce cadre, un site web intitulé « galle aynaabe » a été créé et pendant l'hivernage, le projet donne notamment des informations sur l'état des pâturages.

CSE : <http://www.cse.sn/>

CRDI : <http://www.idrc.ca/>

* La Sonatel dément toute tentative de corruption des autorités guinéennes

Dans un communiqué publié par sa direction commerciale, la Sonatel a démenti les informations publiées par le site guinéen aminata.com (<http://www.aminata.com/>) et reprises par le site sénégalais rewmi.com (<http://www.rewmi.com/>) laissant entendre que la Sonatel aurait versé une commission au Premier Ministre de la République de Guinée contre la promesse d'attribution de la quatrième licence de mobile GSM. Dans ce même communiqué, la Sonatel indique qu'elle a reçu une notification d'adjudication provisoire par une lettre en date du 9 juin 2005 signée par le Président de la Commission interministérielle chargée d'examiner les offres par le Conseil des Ministres de la République de Guinée et que durant la période du 15 juin au 29 juillet 2005, les discussions menées avec la Commission interministérielle ont abouti à un accord sur les documents de transaction. Toujours selon ce communiqué, la Sonatel est actuellement dans l'attente de la notification de l'adjudication définitive par les autorités guinéennes.

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

* Atelier de renforcement de capacité destiné aux journalistes d'Afrique de l'Ouest

L'institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO) a organisé un atelier régional sur « les médias ouest-africains face aux enjeux des TIC » du 17 au 21 octobre 2005 à Dakar (Sénégal). Ayant réuni une quinzaine de journalistes originaires du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Togo et du Sénégal, il a mis l'accent sur les principaux enjeux régionaux et internationaux liés aux TIC pour les pays d'Afrique de l'Ouest. Ont ainsi été abordées, les questions telles la gouvernance de l'Internet, la propriété intellectuelle, les logiciels libres, le multilinguisme, etc. Un des autres objectifs de cet atelier était de appuyer la mise en place des réseaux de journalistes spécialisés sur les NTIC pour l'Afrique de l'Ouest et d'appuyer la création et l'animation d'une communauté électronique des journalistes spécialistes des NTIC, sous forme de portail d'information et de partage d'expériences.

IPAO : <http://www.panos-ao.org/>

* La licence GSM mise en compétition en Guinée aurait été attribuée à Investcom Holding

Selon des informations publiées dans la presse guinéenne, la 4^{ème} licence GSM aurait été attribuée à la société libanaise Investcom Holding, installée au Luxembourg et déjà présente en Guinée, et non à la Sonatel. La licence aurait été attribuée par le Ministre des Télécommunications, Jean Claude Sultan, autorité habilitée à délivrer une licence de téléphone au vu de la loi n° 018/2005, qui modifie la loi n° L/92/016/Ctrn/ du 20 juin 1992, relative à la réglementation générale des Télécommunications. La licence aurait été vendue au prix de 30 millions d'euros, soit un peu plus de 19 milliards et demi de francs CFA alors que l'offre de la Sonatel était de 21 millions d'euros, soit l'équivalent de 13,7 milliards de francs. La société Investcom Holding aurait versé un premier acompte de 18,5 millions de dollars et signé un accord officialisant la transaction avec les autorités guinéennes le 31 octobre 2005 à Londres (Grande Bretagne). Investcom Holding est déjà présente en Afrique au Bénin, au Burundi, au Ghana, en Guinée Bissau et au Soudan à travers la firme Spacetel.

Investcom Holding : <http://www.investcomholding.com/>

Politique

* L'ART rappelle les dispositions légales en matière de téléphonie sur Internet

Dans un communiqué publié dans la presse écrite, l'Agence de régulation des télécommunications (ART), considérant les nombreuses demandes enregistrées par ses services concernant l'exploitation de services de voix ou téléphonie sur IP, a rappelé qu'en application des articles 16, 21 et suivants du Code des télécommunications, la fourniture d'un service de téléphonie ouvert au public, quelle que soit la technologie utilisée, est subordonnée à l'obtention d'une licence. L'ART n'ayant pas accordé de licence dans ce sens, elle indique que tout prestataire de service qui propose au public un service téléphonique voix sur IP à but commercial est en infraction avec la loi n° 2001-15 du 27 décembre 2001 portant Code des télécommunications et s'expose aux sanctions prévues à l'article 60 dudit code.

ART : <http://www.art-telecom-senegal.org/>

* L'ART part en guerre contre l'utilisation commerciale des réseaux en BLR et stations VSAT

Dans un communiqué publié dans la presse écrite, l'Agence de régulation des télécommunications (ART) a mis en garde les opérateurs qui exploitent sans autorisation des réseaux utilisant la technologie de la Boucle Locale Radio (BLR) pour la transmission de données dans les bandes de fréquences des 2.4 et 3.5 et 5 GHz ainsi que des stations VSAT servant à la téléphonie sur l'international ou à l'accès Internet à haut débit. A l'heure actuelle, seules la Sonatel et de l'Agence l'Informatique de l'Etat (ADIE) bénéficient de telles autorisations, la première pour l'exploitation de stations terrestres et de réseaux VSAT et la seconde pour l'utilisation d'une BLR sur la bande de fréquences des 3.5 GHz dans le cadre de la mise en œuvre de l'Intranet gouvernemental. L'ART annonce le lancement prochain d'une campagne de contrôle en vue de rechercher et, le cas échéant, de constater toute infraction qui serait commise et dont les auteurs sont passibles des sanctions prévues par les dispositions de l'article 60 de la loi n° 2001-15 du 27 décembre 2001 portant Code des télécommunications.

ART : <http://www.art-telecom-senegal.org/>

* Projet de loi en vue de la création d'un Conseil national de régulation l'audiovisuel

Le Conseil des ministres du 13 octobre 2005 a examiné et adopté un projet de loi portant création du Conseil national de régulation l'audiovisuel (CNRA) qui devrait remplacer le Haut conseil de l'audiovisuel (HCA) institué par la loi n° 98-09 du 2 mars 1998.

* Démission du Mamadou Mbodj du Haut conseil de l'audiovisuel

Mamadou Mbodj, enseignant à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) a démissionné de ses fonctions de membres du Haut conseil de l'audiovisuel (HCA) pour convenances personnelles.

* Passage à grande échelle du projet Centre multimédias communautaires (CMC)

Une réunion destinée à symboliser le passage à grande échelle du projet visant à installer cinquante (50) centres multimédias communautaires (CMC) au Sénégal s'est déroulée, au siège de l'Unesco à Dakar le 17 octobre 2005 avec pour objet d'informer les partenaires sur le projet et ses potentialités et de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la réalisation de 30 CMC dans les trois années à venir. Le projet a notamment pour objectifs de contribuer à réduire la fracture numérique en mettant en place, sur une période de deux ans, 20 CMC et 30 supplémentaires sur 3 ans, si les fonds additionnels nécessaires sont mobilisés. A l'heure actuelle, six CMC ont été installés à Goudiry (région de Tambacounda), Diaobé (région de Kolda), Thiel (région de Louga), Ranérou (région de Matam) et Khombole (région de Thiès) mais seul ce dernier est totalement fonctionnel.

Ministère des postes, télécommunications et des NTIC : <http://www.telecom.gouv.sn/>

Infrastructures et services

* Alizé lance la formule « Diamono s'cool »

Depuis le 21 octobre 2005, Alizé, le réseau de téléphonie mobile de Sonatel Mobiles, a lancé une nouvelle formule dénommée « Diamono s'cool ». Destinée aux élèves et aux étudiants, la puce revient à 3 000 FCFA et comporte le même montant de crédit. La spécificité de cette formule repose sur le fait que les tarifs de communication, qui varient de 50 FCFA à 200 FCFA l'unité selon le numéro appelé et les heures d'appel, sont conçus pour inciter les utilisateurs à téléphoner en dehors des heures de cours.

Alizé : <http://www.alize.sn/>

Projets

* Les pages jaunes du Sénégal bientôt accessibles à partir d'un téléphone mobile

Après publié « Les pages jaunes du Sénégal » en version papier, sur cédérom et sur le Web, le groupe Afripages envisage maintenant de mettre à la disposition du public, en temps réel et via un téléphone portable, toutes les informations utiles sur les services et activités disponibles dans ce répertoire. L'annuaire sur téléphone mobile devrait fonctionner sur le même principe que l'annuaire papier ou le site Web et seul le mode de consultation devrait différer.

Les pages jaunes du Sénégal : <http://www.pagesjaunesdusenegal.com/>

* Le projet RASCOM dans sa dernière ligne droite

A l'occasion de la IX^{ème} réunion ordinaire de l'assemblée des parties de l'Organisation régionale africaine de communications par satellite (RASCOM) qui s'est tenue à Ouagadougou les 11 et 12 octobre 2005, il est apparu que les dernières étapes à franchir étaient désormais la dernière mobilisation des fonds visant à couvrir le lancement du satellite et les coûts des assurances de même que la création sur le plan interne d'un environnement propice au déploiement rapide du système RASCOM au niveau du segment spatial et terrestre.

RASCOM : <http://www.rascom.org/>

Rendez-vous

* Deuxième phase du SMSI du 16 au 18 novembre à Tunis (Tunisie)

Après la première phase organisée du 10 au 12 décembre 2003 à Genève (Suisse), la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) se déroulera du 16 au 18 novembre 2005 à Tunis (Tunisie).

SMSI : <http://www.itu.int/wsis/tunis/index-fr.html>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un contrat Creative Commons (Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0) Osiris, octobre 2005.
